

La Lettre d'Alliance Sociale

La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas
www.cg-as.com



Alain BÉNARD
06.80.01.49.27
abenard3@orange.fr

Agenda

- Réunion DP : 15 Septembre
- Réunion CFP : 22 Septembre
- Réunion CE : 21 Septembre
- Audience au Tribunal pour le CHSCT : 14 Septembre

Dans ce numéro :

Victoires juridiques	1
Les Chiffres du Mois	2
ACTU impertinente des AS	2
Challenge 2009	3
Témoignage Qui sommes nous ? Nous rejoindre.	4

Le Syndicat Indépendant

Victoires Juridiques

1. La Désignation de notre RSS a été Validée par le tribunal

Nous avons désigné un Représentant Syndical de Section en date du 24 mars 2009 (conformément à la nouvelle loi de n° 2008-789 du 20 Août 2008 relative à la représentativité syndicale);

La Direction de l'entreprise a saisi de Tribunal d'Instance de Boulogne d'une contestation en date du 9 Avril 2009, avec comme objectif d'annuler la désignation, mais surtout de faire en sorte qu'on ne puisse pas se présenter au premier tour des prochaines élections professionnelles;

Le 20 Juillet 2009, Le tribunal d'Instance de Boulogne nous a donné raison, en validant notre désignation.

Ça n'est que justice

2. Sogeti condamnée pour Discrimination Syndicale de 2002 à 2006 à l'encontre d' Alain BÉNARD

Dans son jugement du 17 Mars 2009, la cour d'appel de Versailles a condamné SOGETI pour discrimination Syndicale à l'encontre d'Alain BENARD, c'est une première dans le groupe Capgemini, ces faits se sont produits sous la direction de Monsieur Jacques BERCHADSKY (D.G); rappelons qu'Alain est un Militant du Syndicat Indépendant CG-Alliance Sociale et disposant de plusieurs mandats électifs au sein de Sogeti IDF (délégué du personnel, Titulaire au Comité d'Etablissement, Président de la commission formation)

Ça n'est que justice

3. Jean-Marc FOURNIER, délégué syndical du SNGC-CGT a été condamné

La Cour d'Appel de Paris a condamné Jean-Marc FOURNIER en date du 16 Novembre 2006 Le Tribunal d'instance de Paris 19ème a condamné Jean-Marc FOURNIER en date du 7 mars 2006

La Fédération CGT des Société d'Etudes a condamné Jean-Marc FOURNIER

La Confédération CGT des Société d'Etudes a condamné Jean-Marc FOURNIER

Ça n'est que justice

On peut se demander pourquoi le syndicat SNGC-CGT persiste à garder dans ses rangs un tel individu ? Et ceci malgré les demandes d'exclusion répétées de sa fédération et sa confédération. Il est inimaginable qu'un tel individu puisse représenter les salariés lors des prochaines élections professionnelles des Délégués du Personnel et du Comité d'Etablissement

Notez que la direction de l'entreprise est parfaitement informée mais elle n'a jamais rien fait contre !

Nous affectons un Carton rouge au SNGC-CGT



SOGETI IDF– Les Chiffres du mois de Juillet 2009 Transmis aux élus lors du CE du 27 Août



Sorties du mois : 37

- 21 démissions
- 1 ruptures d'essai
- 4 licenciements
- 1 fin de cdd
- 10 ruptures conventionnelles
- 0 départ à la Retraite

Entrées du mois : 7

- 3 entre 20 et 30 ans
- 3 entre 31 et 40 ans
- 1 plus de 50 ans

Effectifs : 3 091

- Evolution sur le mois – 30
- Evolution cumulée depuis le début de l'année –456

Nombre d'Intercontrats : 292

Actu impertinente....des AS

Quand une entreprise ou un gouvernement veut faire passer des choses importantes ils le font pendant les vacances,

Réorganisation des fonctions administration et Finance France: Paie Comptabilité et Contrôle de gestion

En d'autre termes « **Délocalisation** de ces services à Villeurbanne et en inde »
Les élus de votre CE (AS et IS) et de votre CHSCT ont rendu un avis, c'est-à-dire ils ont donné « le GO » pour que la direction procède à la mise en prod de son projet.
Ne vous inquiétez pas, le 22 juillet vos élus au CE AS ont voté majoritairement POUR subventionner un massage pour les salariés des sites de Saint Cloud et Duret

Le jeux de chaises musicales . Vire que je te Remplace

- ◆ N. BLIAUX, BU Manager a été remplacé par Jacques BERCHADSKY, Questions : Est-ce une promotion ou une sanction ? jusqu'à quand J.B va-t-il continuer à cumuler le poste de D.G et de BUM ?
La réponse pour l'instant est « **Travailler Plus Pour Gagner Plus** »
Constat : En tout cas depuis ce changement l'intercontrat a fortement baissé dans cette BU ! Espérons qu'ils sont parti en mission et non à l'ANPE
- ◆ G.THIERRY a été remplacé par Caroline DECRECY, Caroline fait parti des rares managers rescapés de TRANSICIEL
- ◆ M.PROFIT nous a quitté, doit-on regretter ce départ ? Eh ben NON, il semblerait qu'il a été à la base du licenciement injuste d'une de nos collègues qui lui a confié une info, et qu'il a balancée au BUM
Juste un retour de bâton ... Faut croire qu'il y'a une justice divine
- ◆ Avez-vous remarqué que les BUM Hommes sont remplacés par des BUM femmes ? Notre DG préfère t-il les femmes ? Les femmes sont elles plus efficaces que les hommes ? Les femmes sont-elles plus sévères que les hommes avec les salariés en intercontrat ? Est-ce de la discrimination positive ? ...Ah ces syndicalistes, jamais contents, bientôt ils demanderont l'égalité Femmes/Hommes... Selon vous, les fliquettes sont-elles plus sévère que les flics ?

Cession de l'activité DESKTOP

La BU Desktop a été vendu à la société PC30, contrats et salariés.
Ne vous inquiétez pas la direction a gardé les meilleurs (10 salariés),
Question, les salariés que la direction a gardé, étaient-ils en inter-contrat ?
... Tu as le droit de poser des questions intelligentes



Actu impertinente des AS suite

Challenge 2009 , Les salariés ont peur....Rappel des principes

- Mettre en place un système « d'incentive » à destination de tous les professionnels (CSS) de Sogeti France qui n'ont pas de partie variable dans leur système de rémunération
- Remplacer toute autre forme de primes « exceptionnelles » individuelles par ce système
- Le rendre transparent et équitable au travers d'un classement de tous ceux qui y participent
- Baser le classement sur des critères mesurables et atteignables par tous
- Construire un modèle évolutif et flexible
- 3 niveaux de primes sont définis :
3 000 €, - 2 000 €, - 1 000 €
- Règlement en janvier 2010 sous condition de présence
- Pour 2009, 3 critères correspondants aux objectifs stratégiques de l'entreprise
- Correspond à la contribution individuelle
Chiffre d'Affaires - (Salaires + Charges + Frais)
- Calculé mensuellement
Classement : du plus gros volume de contribution au plus faible
- 1 000 € = 1 point
- S'il n'y a pas de revenu, le nombre de points peut être négatif
Score personnel disponible sur intranet dans 456 CV
- Correspond à la capacité d'innovation du professionnel au travers de plusieurs critères
 - Participation à la construction de l'offre de service de la Practice
 - Participation aux événements de la communauté

- Capacité à innover et à répliquer les bonnes pratiques
- Collaboration avec les autres membres de la Practice
- Calculé annuellement
- De 0 à 10 points
- A l'appréciation du Practice Manager
- Addition de tous les points obtenus par critères pour chaque professionnel et classement de l'ensemble des professionnels
- Classement commun à tout Sogeti France :

Critères	Contribution	BU	Practice	Total des points
Nom du Professionnel				
xx	24	6	4	34
yy	17	8	6	31
zz	15	4	4	23
...	



Nouvelles règles intercontrat ...JACADIT « Non »

Certains BU Mangers, Nada COANAN, Alice GUARRIGUE, Eric DEQUATREBARBES, et Thierry GONZAGUE, ont pris l'initiative de mettre en place de nouvelles règles appelées "Organisation de la période d'intercontrat sur août et septembre" sans consultation des instances représentatives du personnels.

Alain Bénard est intervenu rapidement au nom de notre syndicat pour faire cesser ce trouble.

- il a adressé une mise en garde à deux BU Managers (Gonzague THIERRY et Eric DEQUATREBARBES)
- il a alerté la Direction Générale et la DRH
- En tant que Délégués du Personnel, il a soumis ce problème à l'ordre du jour de la réunion du Mercredi (26 août)
- En tant que titulaire au CE, il a soumis ce problème à l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Etablissement de Jeudi (27 août)

Ses réclamations ont été entendues, et tous les salariés de SOGETI IDF (et pas uniquement les adhérents CG-AS), devraient bénéficier de notre intervention à savoir :
Le Directeur Général, Jacques BERCHADSKY s'est engagé à ne pas enlever de jours de congés à celles et ceux qui n'ont pas pointé pendant la période concernée.
Une note concernant l'intercontrat a été soumise à débat aux élus du Comité d'Etablissement lors de la séance ordinaire du 27 Août.

Si malgré tout, vous constatez des dysfonctionnements n'hésitez pas à prendre contact avec nous.





Alliance Sociale

Témoignage d'une salariée qui a quitté l'entreprise

Cher Alain,

Je te remercie de m'avoir tenue au courant de vos combats actuels. Cela me serre toujours autant le cœur de voir ces comportements abjects envers les salariés.

De mon côté je travaille comme j'aime. Avec liberté et honnêteté.

Il y'a des moments difficiles, mais je ne regrette rien. Et je bénis le ciel de t'avoir rencontré ainsi que la douce, mais non moins efficace, Karina.

Je vous embrasse, et pense à vous très souvent.

Je te joins un petit chèque pour votre action en justice.

J'ai recommandé ton avocate à une de mes amies en indélicatesse avec son employeur, elle a été une fois de plus Formidable.

Le Syndicat indépendant

112, Bureaux de la Collines
92213 SAINT CLOUD Cedex

Téléphone : 06.80.01.49.27

Messagerie : communication@cg-as.com

Ou abenard3@orange.fr

Retrouvez nous sur le Web

www.cg-as.com

Se syndiquer pourquoi ?

Rejoindre un syndicat permet de mettre fin à votre isolement

- Vous informer régulièrement de vos droits

- Vous assister juridiquement si nécessaire

- Défendre votre classification, votre salaire, votre caisse de retraite, vos œuvres sociales, votre emploi

Se syndiquer est un acte normal de la vie professionnelle. Votre employeur est syndiqué dans un syndicat patronal (SYNTEC)

Pourquoi Alliance Sociale?

- *Syndicat de proximité, les décisions sont prises par les adhérents, pas besoin de demander l'avis de l'UL, de l'UD, de la fédération ou de la confédération*
- *Expérience, les membres d'Alliance Sociale sont les plus anciens et les plus expérimentés au sein de l'entreprise, des compétences juridiques et sociales (Formation, logement, ...)*
- *Indépendance, vis-à-vis de la direction de l'entreprise et de tout autre organisme ou parti politique*
- *Depuis le 20 Aout 2008, la représentativité a été réformée, dorénavant il n'y'a plus de monopole*

Se Syndiquer Utile – Rejoignez Alliance Sociale

Vous pouvez diffuser largement cette lettre autour de vous, vous pouvez également, bien entendu, nous faire part de vos réactions, propositions, préoccupations tant au regard du contenu de ce journal que de l'actualité sociale et économique de notre entreprise .

Soutenez Alliance Sociale pour nous permettre de garder notre indépendance pour mieux vous défendre

Nom prénom :

Mail :

BU : Cadre / Etam :

Tél. : E-mail :

Je souhaite adhérer :

Je souhaite prendre contact avec un Délégué du personnel :

Retournez ces informations à communication@cg-as.com ou abenard3@orange.fr